



Convocation :..... 04.04.2022	Membres (statutaires.... 10
Affichage :..... 04.04.2022	(présents..... 8
	(votants..... 8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU JEUDI 14 AVRIL 2022 À 18H

N° 2022/4

Objet : Attribution d'un nouveau marché de travaux pour la réhabilitation-restructuration des locaux de l'IUT

Membres présents :

Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet :

M. Arnaud BOUSQUET, Mme Geneviève VICENTE, Mme Catherine DURAND, M. Francis MATHIEU.

Conseil Départemental du Tarn :

Mme Christelle CABANIS, M. Didier HOULES, M. Christophe TESTAS, Mme Eve BUGIS.

Secrétaire :

M. Francis MATHIEU

Assistaient également à la réunion :

M. Jean-Luc CHAMBAULT, Directeur en charge du développement du site d'enseignement supérieur – recherche – innovation de Castres-Mazamet

Mme Idalina DOS SANTOS, Assistante de direction – Syndicat mixte

Mme Josette FABRE, Responsable des affaires financières

M. Olivier FROMENTEAU, Chargé d'opérations pour Thémélia

Délibération n°2022/4

Attribution d'un nouveau marché de travaux pour la réhabilitation-restructuration des locaux de l'IUT

Le Président ayant exposé,

Dans le cadre de l'attribution des marchés de travaux pour la réhabilitation-restructuration des locaux de l'IUT Paul Sabatier à Castres, une consultation en procédure adaptée a été lancée le 11 décembre 2020. Les marchés de travaux ont été attribués le 11 février 2021 et notifiés le 23 mars 2021.

Par jugement en date du 4 février 2022, le Tribunal de Commerce de Castres a prononcé le redressement judiciaire de l'entreprise AET puis sa liquidation le 18 mars. Une nouvelle consultation en procédure adaptée a été lancée le 3 mars 2022, pour désigner l'entreprise qui terminera les travaux du lot 14 – Electricité / SSI.

Il est proposé au Comité Syndical

- de prendre acte de la résiliation du marché n°21030 – Lot n°14 – A.E.T,
- de se prononcer sur l'attribution du lot n°14 – Electricité / SSI.

Vu la délibération du 29 janvier 2015 approuvant la maquette financière du Contrat de Plan Etat Région 2015-2020,

Vu la délibération du 25 octobre 2018 approuvant la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre l'Etat et le Syndicat mixte,

Vu la délibération du 7 février 2019 approuvant l'attribution d'un mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage à la SEM THEMELIA pour les travaux d'adaptation des locaux de l'IUT de Castres,

Vu la délibération du 19 novembre 2020 approuvant le dossier Avant-Projet Définitif,

Vu la délibération du 19 novembre 2020 approuvant la prise en compte de la DSIL allouée à l'opération,

Vu la délibération du 11 février 2021 attribuant les marchés de travaux,

Vu l'analyse des offres reçues par le maître d'œuvre,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, décide :

- de prendre acte de la résiliation du marché n°21030 – Lot n°14 – A.E.T
- d'attribuer le lot n°14 – Electricité / SSI à l'entreprise VEELEC pour un montant de 242 682.04 €HT

- d'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier et de charger THEMELIA, dans le cadre de son mandat, de la mise en œuvre de la décision d'attribution des marchés de travaux, et d'autoriser Madame LAUMOND, Directrice générale de THEMELIA, ou à défaut, dans le cadre des délégations de signature qui leur ont été consenties, ses collaborateurs, à signer au nom et pour le compte du Syndicat Mixte.

Fait et délibéré à Castres, le 14 avril 2022

Pour extrait conforme

Le Président,

Arnaud BOUSQUET

